

5905/22

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 février 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 février 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes